

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

27 novembre 2024

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-septième jour de novembre deux mille vingt-quatre (27/11/2024) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;  
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;  
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;  
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;  
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;  
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;  
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;  
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;  
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;  
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérrouxville.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

#### Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h 03.

#### Adoption de l'ordre du jour

Re 24-11-221

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024
5. Adoption des comptes à payer;
6. Correspondance;
7. Autoriser de signer un contrat de travail avec la directrice générale;
8. Confirmation d'embauche d'un chargé de projet en aménagement du territoire;
9. Adoption d'une politique de reconnaissance et de consolidation d'équipe;
10. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2025;
11. Affectation budgétaire pour le paiement d'honoraires professionnels;
12. Avis de motion : Règlement numéro 2024-198 établissant une tarification pour la fourniture de biens et services;

13. Adoption des prévisions budgétaires 2025 de la MRC de Mékinac;
14. Adoption des prévisions budgétaires 2025 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
15. Adoption du taux de taxes 2025, de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés;
16. Fonds Région Ruralité (FRR) :
  - a) Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC :
    - i. Recommandations du comité technique;
    - ii. Autorisation de signer un avenant à l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie 2022-2025;
  - b) Volet 4 – Vitalisation :
    - i. Recommandations du comité de vitalisation;
    - ii. Projets exceptionnels;
  - c) Volet Commerces de proximité
  - c) Volet 3 – Signature et innovation :
    - i. Adoption de la reddition de compte;
17. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
18. Renonciation d'un prêt à la Société d'infrastructures de Mékinac;
19. Accompagnement pour la planification stratégique de développement économique;
20. Renouvellement de l'entente 2024-2025 avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;
21. Renouvellement d'une entente de développement culturel 2025-2027;
22. Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec;
23. Financement de la Corporation de transport adapté de Mékinac- Programme d'aide au développement du transport collectif - volet 2.1 – Demande d'aide financière 2025;
24. Équilibrage facultative du rôle d'évaluation des municipalités de Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Grandes-Piles;
25. Acceptation de l'offre de service de CCG Climat pour la réalisation de la partie décarbonation du plan climat de la MRC de Mékinac;
26. Adoption du règlement de contrôle intérimaire de remplacement numéro 2023-194 intitulé Règlement de remplacement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac;
27. Acceptation de l'offre de service de Léger pour la réalisation d'une consultation citoyenne;
28. Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'aires protégées dans la MRC de Mékinac;
29. Varia :
  - a) Avis de non-conformité du règlement numéro 590-UR-2024 de la municipalité de Grandes-Piles;
30. Questions de l'assemblée;
31. Levée de l'assemblée.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 16 octobre 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 24-11-222

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 19 novembre 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 24-11-223

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2024.

**Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer transmis à chacun des membres du conseil des membres du conseil de la MRC pour cette période;

**1<sup>re</sup> liste**

**M.R.C. DE MÉKINAC**

**Rémunération des employés (es) (4 semaines)** 128 981.65

**Déplacement des employés (es)** 5 422.38

**Fournisseurs de biens et services**

Telus Québec	407.13
Telus mobilité	376.36
Télécommunications Xittel	1 318.69
Desjardins frais de paie	373.68
Desjardins assurances collectives	12 562.38
Servitech	81 185.71
Energycycle	234 019.28
Direction de la Gestion de l'information foncière	420.00
Fournitures de bureau Denis	2 388.84
Microgest Informatique	34 701.42
Distribut'eau Plus	112.00
Carra	866.48

Boulangerie Germain	392.23
RL Distributeur	125.27
Entreprises André Baker	2 759.40
Xerox Canada	217.68
Terres publiques - Services-conseils	1 724.63
Cogeco Media	2 026.43
Daniel Durocher Inc.	748.15
Brûlerie Mékinoise	136.00
RREMQ	17 570.93
Marché Pronovost	194.31
Syndicat régional des employés municipaux	1 522.94
Hydro-Québec	1 213.64
Chez Jacob	306.87
Catapulte communication	7 812.55
CTAM	463.76
Gilles Gauthier	750.00
VISA:	
Pub culture	17.19
Déplacements	5 931.04
Registre foncier	3.00
Pièces et accessoires	41.38
FRR3	303.73
Informatique	461.11
Montant sera remboursé comité social	2 500.00
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 319.34
Régie des Incendies du Centre-Mékinac	3 630.00
Entreprises de distribution Denis Samson	176.00
Beauclair Environnement	27 641.44
Protection Incendie Péri-Tech	424.97
Fleur de Lys	75.00
Stéphane Galibois avocat Inc	991.20

Total fournisseurs : 450 212.16

#### **Programme de rénovation de l'habitat**

RénoRégion C04010 PRR 0147 Ste-Thècle	3 162.69
Service d'aide à l'habitation	1 333.99

Total Rénovation de l'habitat : 4 496.68

#### **Service développement économique**

Belitec (chandail Noël)	376.89
Le Mercier (chandail Noël)	14 978.37

Coop Novago (chandail Noël)	7.80
Rum & Code	1 241.73
À la Fût (chandail Noël)	126.57

Total SDE : 16 731.36

### **Promotion touristique**

Le Mercier	1 784.99
------------	----------

Total tourisme : 1 784.99

### **Loisirs et culture**

Louis-Maxime Lockwell	750.00
Nicolas Smith	365.00
École d'art Gizèle Béland	3 000.00
Tourisme Maskinongé	3 000.00
Bibliothèque de Hérouxville	241.45
Tourisme Ste-Thècle	1 500.00
Résidence le Béli	600.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	350.00
Comité loisirs Hérouxville	350.00

Total loisirs-culture : 10 156.45

### **Accueil des nouveaux arrivants**

C'est beau	1 117.56
Emmanuelle Gélinas	1 125.00
Ensemble pour le respect de la diversité	2 695.80
PPS Canada	3 161.82
Gîte du village	481.96
Daniel Lemay	600.00
SANA de la MRC de Maskinongé	442.50
Brûlerie Mékinoise	168.50
Pierre-Luc Côté	747.34
Tacos El Sombrero	6 035.50
CTAM	130.55

Total Accueil : 16 706.53

### **Espace Mékinac**

C'est Chic et recycle	120.00
-----------------------	--------

Mountain coffee (Vente EM)	67.96
Érablière Parcelles de Soleil	169.00
Hydro-Québec	343.87
Total Espace Mékinac :	<u>700.83</u>

### **Plan de communication**

Bélitec	175.91
Icimédias	320.78
Total Plan de comm :	<u>496.69</u>

### **MAE**

Municipalité de Ste-Thècle	500.00
Âge d'or St-Roch-de-Mékinac	500.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	500.00
Centre de loisirs de St-Adelphe	500.00
Total MAE :	<u>2 000.00</u>

### **Fonds région ruralité volet 2**

Batterie Mauricie	4 066.50
Municipalité de Ste-Thècle	1 000.00
Centre de loisirs de St-Adelphe	9 451.70
Spectacles productions D.L.M. (bornes)	747.34
Total FRR2 :	<u>15 265.54</u>

### **Fonds région ruralité volet 3**

Solutions chauffantes Hot Poc	971.54
Ôze publicité	1 832.71
Julie Plante	206.96
Absolu	862.31
Le Mercier	14 049.43
Studios-R	8 508.15
Bad Boy Design	345.13
Total FRR3 :	<u>26 776.23</u>

#### **Fonds région ruralité volet 4**

Rues Principales	24 456.33
Coop Solidarité Mékinac	4 476.00
Belitec	326.90

Total FRR4 : 29 259.23

#### **Cour municipale**

Lambert Therrien avocats	2 615.68
Ministre des Finances	15 012.00
Purolator	449.63
Carpentier huissiers	2 876.70
SAAQ	66.09
Gingras St-Onge huissiers	38.64
Remb constat 807526734	210.00
Les Éditions SR Inc.	1 155.50

Total Cour municipale : 22 424.24

#### **Baux de villégiature**

Harnois	145.20
Associations Propriétaires Rive Ouest St-Maurice	13 500.00
Ass des usagers du chemin Joseph St-Amant	12 452.00
Communications J.T.	20 000.00
Immovex	2 069.55
Municipalité de Trois-Rives	70 671.00
Ass sportive ZEC Gros Brochet	52 500.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	9 100.00
Municipalité de Ste-Thècle	35 600.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	31 400.00
Le Club Vlimeux	11 000.00

Total Baux : 258 437.75

**Grand total : 989 852.71**

#### **TNO Mékinac**

Sépaq	1 710.07
Icimédias	464.50
MRC de Mékinac	40 438.54
Machineries lourdes St-Arnault	2 242.01

Servitech Inc.	18 118.09
9413-1778 Québec Inc. (E360)	21 939.00
Total TNO :	<u>84 912.21</u>

### **Parc Industriel Régional**

Hydro-Québec	17.22
HP Terrassement	379.42
MGEF	244.33
Total PIR :	<u>640.97</u>

### **2<sup>e</sup> liste**

#### **M.R.C. DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 mois** 2 936.78

**Rémunération des maires (2 mois)** 20 525.57

#### **Fournisseurs de biens et services**

Chambre de commerce de Mékinac	12 000.00
Distribut'eau Plus	63.00
Fournitures de bureau Denis	3.91
Boulangerie Germain	404.71
Energycycle	61 233.00
Petite caisse	678.60
Total Fournisseurs de biens et services:	<u>74 383.22</u>

#### **Programme de rénovation de l'habitat**

Service d'aide à l'habitation	825.86
Total Rénovation de l'habitat :	<u>825.86</u>

#### **Loisirs et Culture**

Domaine Tavibois	46.78
Total loisirs-culture :	<u>46.78</u>

### Accueil et Nouveaux arrivants

Bibliothèque de Grandes-Piles	1 405.87
-------------------------------	----------

Total Accueil : 1 405.87

### Baux de villégiature

Association des villégiateurs Lac Fontaine	2 500.00
--	----------

Total Baux : 2 500.00

**Grand total : 102 624.08**

Nathalie Groleau  
Greffière-trésorière

Re 24-11-224

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 27 novembre 2024 totalisant la somme de 1 092 476.79 \$ pour la MRC, 640.97 \$ pour le parc industriel régional et de 84 912.21 \$ pour les TNO.

### Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Sébastien Trépanier, directeur des services fiscaux nous informe du montant auquel la MRC a droit pour l'année en cours dans le cadre du programme : Partage des revenus et redevances sur les ressources naturelles;
- Remerciement de Christine Fréchette concernant sa nomination à titre de ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- Remboursement des sommes non utilisées par la MRC de Mékinac dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME-FEUX DE FORÊT), soit une somme de 310 000 \$ devra être remboursée au plus tard le 31 décembre 2024;
- Philippe Boutin, directeur de la gestion des forêts de la Mauricie et du Centre-du-Québec, nous informe que le projet 24\_04\_041\_027 dans le cadre de travaux de restauration des traverses de cours d'eau 2024-2025;
- Nathalie Huot, nous informe de l'approbation du projet en milieu scolaire dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;
- Octroi d'un soutien financier de 1 500 \$ dans le cadre de la campagne de soutien à l'achat local pour la période des fêtes, de la part de Sonia Lebel, députée de Champlain;
- Résolution CM-10-433-2024 de la MRC de la Matawinie concernant leur projet de règlement 248-2024 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé;

### **Dépôt de la correspondance**

Re 24-11-225

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

### **Autoriser de signer un contrat de travail avec la directrice générale**

CONSIDÉRANT que la MRC a signé le renouvellement de la convention collective du personnel syndiqué;

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un contrat de travail avec la directrice générale de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la présentation aux membres du conseil de la MRC d'un projet de contrat de travail;

Re 24-11-226

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Caroline Clément, préfète à signer le contrat de travail de la directrice générale, selon la présentation faite aux membres du conseil.

### **Confirmation d'embauche d'un chargé de projet en aménagement du territoire**

CONSIDÉRANT la résolution 24-06-145

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 30 octobre dernier;

Re 24-11-227

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de monsieur Louvensky Permentier au poste de chargé de projet en aménagement du territoire, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et ce, rétroactivement au 4 novembre 2024.

### **Adoption d'une politique de reconnaissance et de consolidation d'équipe**

CONSIDÉRANT que lors de sa planification stratégique la MRC s'est dotée comme vision « Employé de choix »;

CONSIDÉRANT que la MRC préconise une approche personnalisée où l'humain est au cœur de ses préoccupations et où ses actions sont en cohérence avec leur bien-être au travail;

CONSIDÉRANT la proposition de politique de reconnaissance et de consolidation d'équipe préparée par monsieur Mikael Boucher, directeur général adjoint;

Re 24-11-228

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la politique de reconnaissance et de consolidation d'équipe, telle que présentée par Mikael Boucher, directeur général adjoint.

### **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Re 24-11-229

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le calendrier ci-après, soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Mékinac pour 2025. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 h :

22 janvier

19 février

19 mars

16 avril

21 mai

18 juin

20 août

15 octobre

26 novembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

### **Affectation budgétaire pour le paiement d'honoraires professionnels**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-03-62 relative à l'offre de service de la FQM destinée à soutenir les municipalités et les MRC dans le développement de projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 24-03-63 et 24-06-137 relatives aux honoraires de la firme de communication Catapulte;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite modifier son mode de financement de ces dépenses;

Re 24-11-230

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'utiliser le fonds cumulé de la partie 1 afin de payer les dépenses relatives à la FQM et à la firme Catapulte et de libérer les sommes engagées du Fonds région ruralité (FRR) – Volet 2.

### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-198 établissant une tarification pour la fourniture de biens et services**

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2024-198 établissant une tarification pour la fourniture de biens et services. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

## Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié et analysé les prévisions budgétaires 2025 en caucus spécial le 19 novembre dernier;

### **PARTIE 1**

Re 24-11-231

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Héraultville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 1, concernant toutes les municipalités et ayant trait à l'administration générale, la cour municipale, l'évaluation, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire (autres dépenses d'aménagement, gestion des baux de villégiature, développement économique), les loisirs et la culture.

Le mode de répartition pour la partie 1 est la richesse foncière uniformisée pour l'administration, la cour municipale, le transport, l'aménagement du territoire. Pour le service d'évaluation le mode de répartition de la quote-part est le nombre de dossiers et pour l'hygiène du milieu, la population.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 1 sont de 15 465 647 \$, réparties comme suit :

#### Recettes

Quote-part des municipalités	1 382 278
Autres recettes de sources locales	3 371 374
Transferts	9 382 186
Affectation de surplus	1 329 809

#### Dépenses et amortissements

	<u>Dépenses</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Total</u>
Administration	819 425	135 477	954 902
Évaluation	909 870	12 057	921 927
Cour municipale	287 154		287 154
Transport	333 316		333 316
Hygiène du milieu	1 952 200		1 952 200
Aménagement et urbanisme et dév.	5 749 177	28 718	5 777 895
Culture	346 404	6 055	352 459
Activités d'investissement	5 068 101		5 068 101

### **PARTIE 2**

Re 24-11-232

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la PARTIE 2 des prévisions budgétaires, concernant toutes les municipalités et, ayant trait à la Régie intermunicipale du Parc industriel régional.

La répartition des quotes-parts de la partie 2 est de 50 % suivant la richesse foncière uniformisée et 50 % selon la population.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 2 sont de 83 245 \$, réparties comme suit :

Recettes

Autres recettes de sources locales	53 245
Transferts	30 000
Affectation de surplus	0

Dépenses

	Dépenses	Amortissement	Total
Aménagement et urbanise et dév.	17 875	69 287	87 162
Activités d'investissement	65 370	0	65 370

**PARTIE 4**

Re 24-11-233

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la PARTIE 4 des prévisions budgétaires, concernant les municipalités suivantes :

- Lac-aux-Sables;
- Saint-Adelphe
- Saint-Séverin;
- Hérouxville;
- Grandes-Piles;
- Saint-Roch-de-Mékinac
- Sainte-Thècle;
- Saint-Tite
- Trois-Rives

ayant trait à la compétence 2 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle), soit le recyclage.

Le mode de répartition de la partie 4 est le nombre de citoyens par municipalité.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 4 sont de 1 179 172\$ réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	1 179 172
------------------------------	-----------

Dépenses :

	Dépenses	Amortissement	Total
Hygiène du milieu	1 179 172	0	1 179 172

**Adoption des prévisions budgétaires 2025 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal;

Re 24-11-234

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter les prévisions budgétaires 2025 des TNO de la MRC de Mékinac, totalisant des recettes et des dépenses de 585 526 \$, et réparties comme suit :

**Recettes**

Taxes	427 061
Compensation pour services municipaux	48 000
Tenant lieu de taxes	8 389
Autres recettes de sources locales	36 500
Transferts	65 576
Surplus	0

**Dépenses**

Administration générale	209 262
Sécurité publique	98 197
Transport	92 947
Hygiène du milieu	50 574
Aménagement, urbanisme et développement	133 296
Loisir et Culture	1 250

**Adoption du taux de taxe 2025 de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés**

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le règlement 2021-183 de la MRC de Mékinac relatif au mode d'imposition de la taxe foncière et de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal permet de décréter que le taux d'intérêt sur les taxes, s'il est différent de 5 %, sera fixé par résolution;

Re 24-11-235

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

Que le taux de taxe foncière pour la partie des Territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de Mékinac soit fixé et sera prélevé, pour l'année 2025 à 0.18 \$/100 \$ pour la taxe foncière générale et à 0.05 \$/100 \$ pour la sécurité publique;

Qu'aux fins de financer le service d'entretien du chemin des Bêtes puantes, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin des Bêtes puantes dans les territoires non organisés de la MRC, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, comme établi ci-après :

- 270 \$ par terrain bâti dont la valeur du bâtiment est supérieure à 10 000 \$ en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025;
- 75 \$ par terrain vacant d'une superficie supérieure à 2 000 m<sup>2</sup> et terrain bâti dont la valeur du bâtiment est égale ou inférieure à 10 000 \$;

Que toutes les taxes municipales puissent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 \$;

Que les taxes sont payables dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement;

Que toute somme à être perçue par la Municipalité régionale de comté de Mékinac pour les Territoires non organisés portera intérêt à raison de dix pour cent (10 %) plus cinq pour cent (5 %) de frais administratifs par année à la date de l'expiration de toute somme due.

**Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Recommandation du comité technique**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-11-236

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Amélioration Mis-Mek pour les familles **FRR-G-24-11**

Mis-Mek Communautaire

29 659 \$ ou 80 % des coûts liés au projet

Amélioration des mesures de protection en lien avec les maladies professionnelles liées aux contaminants de l'incendie **FRR-G-24-12**

Régie des incendies Centre-Mékinac

45 120 \$ ou 80 % des coûts liés au projet

**Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 2 –Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Autorisation de signer un avenant à l’entente sectorielle de développement de l’économie sociale en Mauricie 2022-2025**

CONSIDÉRANT l’entente sur le développement de l’économie sociale entérinée par l’ensemble des partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de signer un avenant à cette entente afin de la prolonger d’un an;

CONSIDÉRANT que ladite entente met en œuvre un plan de développement concerté, en assurant l’harmonisation des interventions;

CONSIDÉRANT que l’entente vise à soutenir le développement et à favoriser l’émergence de l’économie sociale;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de Mékinac compte plus de 20 entreprises en économie sociale;

Re 24-11-237

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’autoriser la préfète, madame Caroline Clément à signer l’avenant à l’entente sectorielle en économie sociale 2022-2025.

**Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Approbation des recommandations du Comité de vitalisation**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l’entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

Re 24-11-238

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants :

**FRRV4-24-10** – Le projet rayons de l’école Plein Soleil : 100 000\$

**Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Projets exceptionnels**

CONSIDÉRANT l’entente de vitalisation du Fonds région et ruralité - Volet4;

CONSIDÉRANT les ajustements nécessaires à la reddition de compte 2023-2024;

CONSIDÉRANT les recommandations positives des comités de vitalisation du FRR - Volet 4 et du comité technique du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT les caractères vitalisant pour le territoire de Mékinac en regard à la qualité de vie des citoyens et à la structure de développement des territoires;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel et l’opportunité de financement du projet FRRV4-23-04 « Ressource en sécurité alimentaire » qui répond de façon exceptionnelle au cadre de

vitalisation par le caractère structurant de l'environnement entourant la sécurité alimentaire sur le territoire de Mékinac; par le travail à accomplir en maillage des intervenants et des interventions et la réponse aux nombreux besoins du territoire;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel et l'opportunité de financement du projet FRRV4-23-15 « Ressource en développement social » par la réponse aux enjeux territoriaux en matière d'implication citoyenne et de structures des interventions en développement social, en plus du soutien direct aux bénévoles impliqué et à la concertation régionale.

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel et l'opportunité de financement du projet FRRV4-23-11 « Skate Park de Saint-Tite » par la réponse directe au cadre de vitalisation en matière d'implantation de structures, d'infrastructure et de milieux de vie répondant aux besoins des jeunes et favorisant l'attractivité et la rétention des familles;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel et l'opportunité de financement du projet FRRV4-24-06 « Aménagement de la surface de patinoire et du parc municipal de Trois-Rives » par la réponse direct au cadre de vitalisation en matière d'implantation de structures, d'infrastructure et de milieux de vie répondant aux besoins des jeunes et favorisant l'attractivité et la rétention des familles en milieu dévitalisé et où les services ne répondent plus aux attentes des citoyens;

Re 24-11-239

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser et de produire un avenant à l'entente de vitalisation afin de permettre le financement des projets exceptionnels précités et d'autoriser Caroline Clément, préfète et Nathalie Groleau, greffière-trésorière à signer ledit avenant;

De procéder aux changements relatifs aux projets autorisés dans les documents de reddition de compte des FRR – Volet 2 et Volet 4;

De procéder au financement des projets dans le cadre de l'entente de vitalisation sous la forme suivante :

No de Projet	Bénéficiaire	Titre du projet	Montant
FRRV4-23-04	Corporation développement communautaire de Mékinac	Embauche d'une coordination en sécurité alimentaire	129 696 \$
FRRV4-23-11	Ville de Saint-Tite	Projet de skate parc	160 000 \$
FRRV4-23-15	Corporation développement communautaire de Mékinac	Mobilisation des forces du milieu en développement social	137 429 \$
FRRV4-24-06	Municipalité de Trois-Rives	Réaménagement du parc municipal	180 667 \$

## **Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet Commerces de proximité**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé un nouveau volet au Fonds régions et ruralité, soit le volet Commerces de proximité;

CONSIDÉRANT que ce volet vise à garantir l'accès à des commerces de proximité pour soutenir la vitalité des communautés et des territoires;

CONSIDÉRANT que parmi les dépenses admissibles on y retrouve le renflouement du fonds de roulement lorsque celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un redressement de l'entreprise et que le demandeur est accompagné par le service de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT que la contribution minimale du demandeur et des partenaires doit être de 20 % pour une entreprise à but lucratif et 15 % dont 5 % en argent pour les entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT que lors d'un redressement d'entreprise, les promoteurs ont très rarement les liquidités nécessaires pour répondre à la contribution minimale;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée par commerce ne peut excéder 150 000 \$ pour toute la durée du programme;

CONSIDÉRANT que le taux de subvention maximal peut atteindre 75 % selon le type d'entreprise, et que le cumul des aides gouvernementales peut aller jusqu'à 80 %;

CONSIDÉRANT que certains projets d'envergure, tels que le remplacement de réservoirs d'essence, peuvent être indispensables pour assurer la pérennité d'un commerce de proximité;

CONSIDÉRANT que le coût de remplacement d'un tel équipement dépasse généralement 300 000 \$, et que le soutien financier maximal actuel, fixé à 50 % du coût total, est bien en deçà du plafond de 80 % permis;

CONSIDÉRANT que les critères du Fonds régions et ruralité - Volet Commerces de proximité interdisent à une MRC ou une Ville d'utiliser les fonds des Volets 2 ou 4 pour financer un projet admissible dans ce cadre;

CONSIDÉRANT que les MRC et Villes, en tant que gouvernements de proximité, possèdent une connaissance approfondie de leur territoire et devraient avoir l'autonomie de décider de l'utilisation des Fonds régions et ruralité - Volets 2 et 4 pour prioriser les projets qu'elles jugent essentiels;

CONSIDÉRANT que permettre l'utilisation des Volets 2 et 4 pour financer un projet dans le cadre du Volet Commerces de proximité, sans critère limitatif sur le pourcentage de financement, serait crucial pour soutenir les projets stratégiques;

Re 24-11-240

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest :

- de retirer la contribution minimale du demandeur et des partenaires dans un projet de redressement d'entreprise afin de tenir compte de la capacité financière de l'entreprise;

- de permettre aux MRC et villes du Québec d'utiliser le Fonds régions et ruralité - Volet 2 et 4 afin de contribuer au financement de projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet Commerces de proximité, et ce, sans restriction quant au pourcentage de financement provenant de ces fonds.

#### **Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 3 – Signature : Adoption du rapport d'utilisation des sommes**

CONSIDÉRANT que l'article 4.15 de l'entente sur le projet « Signature Innovation » signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit que la MRC doit produire, adopter, déposer sur son site web et transmettre annuellement au comité directeur un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B de ladite entente;

CONSIDÉRANT le rapport produit par M. Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications;

CONSIDÉRANT que le rapport indique qu'un montant de 325 577 \$ a été engagé au 31 octobre 2024 dont 225 204 \$ versé;

Re 24-11-241

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le rapport d'utilisation des sommes présenté par M. Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications.

#### **Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **Renonciation d'un prêt remboursable à la Société d'infrastructures de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, par sa résolution numéro 14-06-106 a octroyé un prêt sans intérêt d'une somme de 50 000 \$ à la Société d'infrastructures de Mékinac (SIM) pour l'achat d'un bâtiment industriel dans la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que lors du prêt, il avait été convenu que la SIM rembourserait la MRC lors de la vente de ladite bâtisse;

CONSIDÉRANT que la SIM a vendu cette bâtisse;

CONSIDÉRANT la correspondance de la SIM datée du 29 septembre 2024 demandant une somme de 100 000 \$ afin de couvrir les besoins de liquidité pour 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-140 dans laquelle la MRC s'engageait à assumer d'éventuels déficits d'exploitations;

Re 24-11-242

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de renoncer au remboursement du prêt à la SIM au montant de 50 000 \$ pour la bâtisse du Parc industriel à Sainte-Thècle et de considérer cette somme comme apport de nouveaux capitaux pour 2025. La demande pour 2026 sera réévaluée ultérieurement.

### **Accompagnement pour la planification stratégique de développement économique**

CONSIDÉRANT la proposition de service préparé par Espace Stratégies pour un accompagnement dans la planification stratégique de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'accompagnement de cette firme est finançable à 100 % par le programme Accès Entreprise Québec (AEQ);

Re 24-11-243

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la proposition préparée par Espace Stratégies pour une somme de 56 600 \$, La somme sera prélevée à même le fonds d'Accès Entreprise Québec et autorise madame Nadia Moreau directrice du service de développement économique à signer tout document concernant cette proposition.

### **Renouvellement de l'entente 2024-2025 avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM)**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a mandaté les Unités régionales de loisir et de sport pour soutenir les organismes de loisir et de sport, notamment les municipalités;

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM), selon sa « Planification stratégique et son plan d'action », s'engage à soutenir le développement du loisir et du sport sur le territoire de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac reconnaît l'apport important de cet organisme sur le territoire de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente de partenariat avec l'URLSM 2024-2025;

Re 24-11-244

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement de la somme de 3 000 \$, et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente. Cette somme sera prise à même le budget 2024.

### **Renouvellement d'une entente de développement culturel 2025-2027**

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière relative au programme Aide aux initiatives de partenariat (PAIP) signée avec la ministre de la Culture prend fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente 2025-2027 et de proposer une entente globale de 125 000 \$;

Re 24-11-245

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de renouveler la convention d'aide financière pour le développement culturel pour 2025-2027, de nommer Véronique Perron mandataire déléguée à la gestion de l'entente de développement culturel et d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer l'entente et que la MRC propose une entente globale pouvant aller jusqu'à un montant de 125 000 \$, soit une somme de 75 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications et un montant de 50 000 \$ provenant du Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Mékinac.

## **Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Re 24-11-246

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Champlain, Sonia Lebel, à la députée de la circonscription de Laviolette-Saint-Maurice, Marie-Louise Tardif, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

**Financement de la Corporation de transport adapté de Mékinac- Programme d'aide au développement du transport collectif - volet 2.1 – Demande d'aide financière 2025**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a mandaté la Corporation de transport adapté Mékinac pour la mise sur pied et la gestion d'un service de transport collectif avec réservation sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire poursuivre la prestation de services en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, 9826 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 10 000 déplacements en 2025;

CONSIDÉRANT que pour les services de transport collectif, la MRC de Mékinac prévoit contribuer, en 2025 pour une somme de 32 172 \$;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des usagers est de 25 000 \$ en 2025;

CONSIDÉRANT que, selon les prévisions, le total des dépenses admissibles est de 207 172 \$;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2025;

Re 24-11-247

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

DE CONFIRMER la participation financière du milieu (MRC de Mékinac et usagers) au transport collectif régional pour un montant de 32 172 pour 2025 et que La somme sera prélevée à même les sommes prévues à cette fin aux prévisions budgétaires 2025;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec :

- de lui octroyer une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour l'année 2025 volet 2.1 / Aide financière au transport collectif régional;
- que tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité régionale de comté pourrait avoir droit pour chacune de ces années, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation annuel;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

**Équilibrage facultative du rôle d'évaluation des municipalités de Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Grandes-Piles**

CONSIDÉRANT l'article 46.1 de la Loi sur la fiscalité municipale qui prévoit que l'équilibrage est facultative pour une municipalité locale dont la population est inférieure à 5 000 habitants;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de l'état du rôle d'évaluation des municipalités de Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Grandes-Piles a révélé un déséquilibre significatif;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Grandes-Piles demandent l'équilibrage de leur rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu un contrat avec Servitech pour la réalisation des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que ledit contrat indique un échéancier précis en regard du dépôt des rôles d'évaluation;

Re 24-11-248

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de mandater Servitech pour la réalisation des équilibrages du rôle d'évaluation des municipalités de Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Grandes-Piles pour le cycle triennal 2026-2027-2028.

**Acceptation de l'offre de service de CCG Climat pour la réalisation de la partie décarbonation du plan climat de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT l'offre de service de CCG Climat pour la réalisation de la partie décarbonation du plan climat;

Re 24-11-249

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de service de CCG Climat pour la réalisation de la partie décarbonation du plan climat et ce, pour une somme de 79 500 \$ avant taxes.

La somme sera prélevée à même le programme – accélérer la transition climatique locale (Volet réalisation de plans climat).

**Adoption du règlement de contrôle intérimaire de remplacement numéro 2023-194 intitulé Règlement de remplacement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac**

Ce point est reporté à une date ultérieure.

**Acceptation de l'offre de service de Léger pour la réalisation d'une consultation citoyenne**

CONSIDÉRANT l'offre de service de Léger pour la réalisation d'une consultation citoyenne dans le cadre du projet d'éolienne sur le territoire;

Re 24-11-250

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de Leger pour la réalisation d'une consultation citoyenne et ce, pour la somme de 14 945 \$ avant taxes. La somme sera prélevée à même le fonds cumulé de la partie 1 de la MRC de Mékinac.

**Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'aires protégées dans la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT que le Québec a adhéré au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030 (cible 3);

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional le 5 juin dernier ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons pour l'atteinte de la cible de conservation de 30 % d'ici 2030;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, environ 8 % du territoire de la Mauricie et 4 % du territoire de la MRC de Mékinac sont protégés;

CONSIDÉRANT que la soumission de projets s'est terminée le 15 octobre dernier et que les MRC ont jusqu'au 29 novembre 2024 pour faire parvenir au MELCCFP la résolution d'appui à l'analyse des projets déposés pour que ceux-ci soient jugés recevables;

Re 24-11-251

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer l'analyse par le gouvernement du Québec des propositions d'aire protégée suivantes :

- PR-1607145 : Agrandissement de la Vallée-Tousignant;
- PR-1100369 : Corridor vers le nord du Parc de la Mauricie;
- PR-1107323 : Corridor entre les MRC de Mékinac et La Tuque;
- PR-1137346 : Agrandissement de refuges biologiques dans la MRC de Mékinac;
- PR-1142686 : Milieux humides d'intérêt dans la MRC de Mékinac.

Re 24-11-252

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, d'appuyer l'analyse par le gouvernement du Québec la proposition d'aire protégée de la Réserve de biodiversité Mékinac. Le vote est demandé :

- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables se prononce contre;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite se prononce contre;
- Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville, se prononce en faveur;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, se prononce contre;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, se prononce contre;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète, se prononce en faveur;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, se prononce contre;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, se prononce contre;
- Madame Lise Roy-Guillemette, mairesse de Trois-Rives, se prononce en faveur.

Considérant que la proposition n'obtient pas la double majorité, elle est rejetée.

**Avis de non-conformité du règlement numéro 590-UR-2024 de la municipalité de Grandes-Piles**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 590-UR-2024 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de ce règlement vise à autoriser les clôtures dans la marge de recul avant des terrains, jusqu'à une hauteur de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que l'article 7 prescrit la plantation en façade des terrains commerciaux d'une ligne continue de feuillus formant ainsi une haie sans en limiter la hauteur;

CONSIDÉRANT que les articles 6 et 7 du règlement municipal vont à l'encontre des objectifs de sécurité le long des corridors routiers, tels que celui de la route 155 ainsi que l'article 13.6 du document complémentaire du schéma d'aménagement régional;

Re 24-11-253

Madame Lise Roy-Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'aviser la municipalité de Grandes-Piles que son règlement numéro 590-UR-2024 n'est pas conforme au schéma d'aménagement régional en ce qui a trait aux articles 6 et 7 dudit règlement de zonage.

**Questions de l'assemblée**

Environ 30 personnes sont présentes et questionnent le conseil.

**Levée de l'assemblée**

Re 24-11-254

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

---

Préfète

---

Greffière-trésorière